



Point 4.2. : Approbation du bilan de la concertation préalable en vue de la création de la ZAC du Village Olympique et Paralympique sur les communes de Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine

Délibération n° 2018-46

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 103-2 et suivants,

VU le décret n°2017-1764 du 27 décembre 2017 relatif à l'établissement public Société de livraison des ouvrages olympiques,

VU la délibération n°2018-19 du Conseil d'administration de la SOLIDEO en date du 30 mars 2018 par laquelle ont été approuvés les objectifs de la zone d'aménagement concerté du Village Olympique et Paralympique et les modalités de concertation, au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, suivantes :

- La mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet au sein des mairies de Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, de l'EPT Plaine Commune et de la préfecture de Seine-Saint-Denis,
- La mise à disposition de registres physiques dans ces mêmes lieux,
- La mise à disposition de ce dossier sur le site internet des villes, de l'EPT Plaine Commune et de la préfecture de Seine-Saint-Denis, ainsi que sur le site de Paris 2024,
- L'organisation d'au moins une réunion publique au sein de chaque commune située dans le périmètre de la ZAC, soit deux communes.
- Le bilan de la concertation sera mis à disposition sur le site internet des villes, de l'EPT Plaine Commune et de la préfecture de Seine-Saint-Denis, ainsi que sur le site de Paris 2024. Il sera présenté, pour approbation, au Conseil d'administration de la Solideo.

VU le bilan de la concertation joint en annexe,

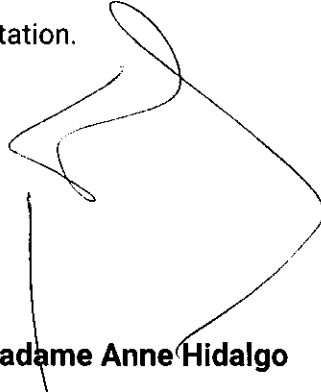
Sur le rapport de Monsieur le Directeur Général exécutif,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

De clore la phase de concertation préalable en vue de la création de la ZAC du Village Olympique et Paralympique sur les communes de Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine.

D'approuver le bilan de cette concertation.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne Hidalgo', written over a printed name.

FADASI

Madame Anne Hidalgo
Présidente du Conseil d'administration